

Script du chat Réussir Ensemble du 3 juin 2010

Modérateur Agefiph : Bonjour, bienvenue sur le 2e chat Réussir Ensemble.

Olivia Coursier : Bonjour. Par rapport à un dispositif comme Thempo, ma mission c'est d'assurer le suivi et le pilotage du dispositif. Et aussi la coordination des différents partenaires qui interviennent dans le fonctionnement d'un tel dispositif. La délégation Picardie est basée à Amiens, mais nous intervenons sur les 3 départements de la région Picardie.

Valérie Guerard : Je suis responsable de l'antenne Somme de Retravailler. Nous avons une délégation régionale avec 3 antennes sur les trois départements de notre région. Nous menons des actions au bénéfice des demandeurs d'emplois et des travailleurs handicapés. Dans le département de la Somme, nous avons été sollicités par l'Agefiph pour envisager un partenariat pour accompagner un public qui présente une souffrance psychique. Nous luttons contre les discriminations. Nous sommes un centre de formation, dont le cœur de métier est l'orientation professionnelle. Nous travaillons pour les demandeurs d'emploi qui nous sont adressés par Pôle emploi, par les missions locales, et par Cap Emploi. Nous avons tout type de handicap et nous avons souhaité nous associer à l'Agefiph.

dartagnan : Le dispositif Thempo peut-il être applicable à la Réunion ?

Valérie Guerard : Il y a eu des dispositifs mis en place, sur les handicaps spécifiques. Les conditions législatives financières n'étaient pas forcément favorables pour le dispositif Thempo. 15 ans plus tard, je retrouve dans un autre poste l'opportunité, dans un autre contexte, avec les mêmes envies des partenaires, je retrouve l'Agefiph, qui revient avec ce projet, avec de nouveaux partenaires, c'est une longue histoire qui ne peut s'exprimer qu'aujourd'hui.

Olivia Coursier : Ce qu'il faut savoir, c'est que le dispositif Thempo a été mis en place dans la région Nord Pas-de-Calais. Ils travaillent là-dessus depuis 2001. Au vu des besoins qui nous ont été remontés par certains partenaires et notamment par Cap Emploi et l'hôpital Philippe *, il y a eu ce besoin de mettre en place ce dispositif. On s'est basé sur ce qui a été mis en place dans cette région. Aujourd'hui, le dispositif connaît une dimension inter régionale.

F DEWULF : Le dispositif Thempo, mis en place avec l'appui technique du réseau GALAXIE, a-t-il vocation à s'étendre aux autres régions avec l'aide de l'Agefiph ?

Olivia Coursier : En ce qui me concerne, on a des contacts réguliers ou moins réguliers avec d'autres territoires, avec d'autres collègues de l'Agefiph. Aujourd'hui, Thempo n'est mis en place que sur deux régions, Nord Pas de Calais, Picardie. Il existe d'autres dispositifs, d'autres actions qui permettent d'avoir des résultats intéressants.

Ghislaine : Pour l'Agefiph : une généralisation du dispositif est-elle prévue ?

noam : Pourquoi vous venez toutes de Picardie ? Y a que là-bas que ça existe Thempo ?

Ghislaine : Expérimentale ? Une généralisation est-elle prévue ?

Olivia Coursier : Le dispositif Thempo existe dans le Nord Pas-de-Calais, dans 12 bassins d'emploi. Dans d'autres régions, je ne connais pas le nom des dispositifs. Thempo n'est développé que sur deux régions et je ne sais pas si c'est amené à se développer sur d'autres territoires. Ce n'est qu'une réponse aux besoins des gens qui souffrent de ce handicap.

Severine, cap : Quel type de souffrances psychiques ?

Valérie Guerard : Toutes les personnes qui souffrent d'un handicap psychique peuvent intégrer Thempo. On va retravailler avec la personne, pas sur la pathologie. Ce sont les services de soins qui décident de ce qu'il faut faire. L'action telle qu'elle est construite nous permet d'observer la capacité des personnes à s'inscrire dans quelque chose de plus réel. Il s'agit bien de handicap psychique, de gens ayant une intention professionnelle et de personnes qui répondent à certaines conditions d'être suivies par les dispositifs d'insertion, Cap emploi, mission locale, mais aussi d'avoir un partenaire du soin.

Mélanie : En quoi consiste cette démarche spécifique ?

Olivia Coursier : C'est une action qui se déroule en 3 phases : accueil du public, avec un entretien individuel, des séances collectives pour mesurer la capacité des gens à s'intégrer dans le milieu social et professionnel. Nous avons un comité de suivi et d'orientation qui nous permet de ponctuer toutes les étapes de Thempo et de décider de la poursuite du parcours de la personne. Nous allons au rythme de la personne, crescendo. Il est important de s'adapter à la personne. Nous avons une deuxième phase, à laquelle on accède aussi suite à un comité d'orientation. C'est l'évaluation, on va travailler plus le projet professionnel et mettre les personnes dans des confrontations avec la réalité professionnelle à leur rythme, via des stages en entreprises, des enquêtes, des rencontres avec des professionnels.

Nous avons une particularité, c'est qu'à l'initiative des personnes, il y a construction d'un projet collectif. Le dernier projet était un projet artistique. Ils nous ont fait un magnifique tableau sur la représentation du monde de l'emploi. On pourrait le mettre en ligne, je trouve ça intéressant. Cela produit de très beaux effets humains, mais aussi professionnels. Voilà comment se décompose en général Thempo.

Roger : Combien de temps dure l'accompagnement proposé ?

Olivia Coursier : Ça peut durer 2 ans. La phase 1, 2 semaines et la phase 2, 1 mois et demi.

Anne Tournier : Peut-on avoir en détails la convention : objectifs et résultats ? (pour la Picardie à titre d'information)

Olivia Coursier : Ça nous semble possible de les partager, d'autant plus que nous avons été appuyé par le réseau Galaxie. Il y a des échanges de pratiques, des travaux communs sur des outils, je pense qu'il y a des choses qu'on peut partager et diffuser. On a envie que ça se déploie.

Ch. LIBOUREL : En Rhône-Alpes, il existe un dispositif intitulé «Appuis Individualisés - Handicap Psychique» qui concerne l'ensemble des 8 départements de cette région.

Ch. LIBOUREL : Par ailleurs, et à ma connaissance, des dispositifs à destination des personnes handicapées psychiques - de type Thempo, Appuis Individualisés ou autres - existent dans au moins 10 des 20 délégations régionales de l'Agefiph.

F DEWULF : Quel a été le rôle de GALAXIE dans la mise en place de Thempo ?

Valérie Guerard : C'est l'Agefiph qui nous a proposé cet appui, qui était nécessaire.

Olivia Coursier : Galaxie est au niveau national. Il possède une expertise sur les personnes en situation de handicap.

garibaldo : Mais c'est quoi Galaxie ?

Olivia Coursier : On a fait appel à eux, pour qu'ils puissent aider les partenaires à sensibiliser sur la problématique du handicap psychique. Comment conduire la phase 1, la phase 2, comment accompagner les gens vers et dans l'emploi.

Valérie Guerard : Avec des présences régulières de Yann *. Par rapport à mes deux formatrices qui travaillent sur ce dispositif, qu'on puisse avoir des retours, et c'est un appui qui a été très important au départ et très présent.

CapEmploi : ça m'a l'air intéressant, avez-vous déjà des résultats tangibles, des chiffres à donner pour connaître le bénéfice de ce dispositif ?

Olivia Coursier : Le dispositif dans la Somme a démarré en juillet 2008. Aujourd'hui, il est difficile de parler de résultats quantitatifs, mais nous avons des résultats qualitatifs intéressants à mon sens. Un tiers des personnes ont une solution par ce biais.

Roger : Comment une personne handicapée peut-elle intégrer le dispositif ?

Valérie Guerard : Quel que soit le vecteur, ce dont on a convenu avec l'ensemble des partenaires pour garantir la bonne information du bénéficiaire et la bonne évaluation de l'intérêt pour lui à intégrer Thempo, c'est que les personnes passent par le conseiller Cap emploi ou Mission locale et eux se mettent en relation

avec leur collaborateur du soin pour étudier l'opportunité ou non d'entrer sur Thempo.

Olivia Coursier : Les conditions pour intégrer Thempo. Il y a certains critères pour accéder au dispositif. Il faut être reconnu par la loi de février 2005, être demandeur d'emploi et être accompagné par l'un des opérateurs, être volontaire, marquer une volonté de s'inscrire dans une démarche d'accès à l'emploi, dans une démarche de travail sur un projet d'insertion. Et être suivi médicalement par un médecin psychiatre.

noam : Et il faut habiter en Picardie ou dans le Nord Pas de Calais pour en bénéficier ou juste venir faire la formation là bas ?

Valérie Guerard : Pour l'instant, l'action, nous la déployons sur la Somme, plus particulièrement à Amiens. Ce n'est pas quelque chose d'intensif, si une personne d'une région extérieure souhaitait intégrer cette action, il faudra qu'elle prenne des dispositions suffisantes pour pouvoir s'inscrire dans un dispositif qui a un rythme particulier. ça ne me semble pas improbable, mais la personne doit prendre des dispositions.

kika : Est-ce que mon médecin qui me suit depuis cinq ans, doit intervenir ? écrire un papier ou venir à un rendez-vous ?

kika : Bonjour, je voudrais savoir où je dois me rendre pour commencer à entrer dans ce dispositif que je trouve très bien. Merci.

Olivia Coursier : Il faut voir avec son conseiller mission locale ou Cap emploi. Par rapport au rôle du médecin, il faut valider la capacité de la personne à pouvoir intégrer ce type de dispositif. Il faut s'assurer que la personne est stabilisée dans sa pathologie.

: Bonjour, Je souhaitais savoir quels sont les liens construits, dans le cadre de Thempo, entre le secteur médical et le secteur de l'insertion professionnelle.

Valérie Guerard : Je pense que nos collègues qui interviendront sur la deuxième partie du Chat pourront mieux illustrer leurs liens. Nous, nous pouvons donner des information sur les personnes que nous suivons, et nous avons des réponses de la part du médecin psychiatre assez rapidement, ou du médecin psychiatre. On demande aux personnes de construire leur propre journée, elles se confrontent parfois à des échecs, nous sommes là pour accompagner, dans la limite de nos compétences, les liens avec le secteur soin se fait assez rapidement.

F DEWULF : Quel est statut des personnes entrant dans Thempo ? Stagiaire de la formation ?

Olivia Coursier : Des personnes en recherche d'emploi, ou en formation.

Diffusion du reportage. Changement des intervenantes.

Sandrine Boursier : Bonjour.

Yamina Bouzidi : Bonjour.

bigup : Quel est le rôle de l'assistante sociale dans l'accompagnement vers l'emploi des handicapés psychiques ?

Yamina Bouzidi : Le rôle de l'assistante sociale intervient plus en amont. Voir comment les personnes peuvent ou non accéder à l'emploi.

Sandrine Boursier : En ce qui me concerne, je n'orienterai que des personnes prises en charges et suivies à l'hôpital Philippe Pinel. Il y a des personnes suivies par un psychiatre privé et qui peuvent suivre le dispositif.

Roger : Quel est le rôle de l'hôpital dans le dispositif ?

Sandrine Boursier : Dès l'instant où il y a une stabilité au moment où l'orientation se fait sur le dispositif, avérée, le dispositif peut se mettre en place pour la personne.

Yamina Bouzidi : J'essaie de sensibiliser mes collègues sur le fait que les personnes qui souffrent d'un

handicap psychique peuvent être intégrées. Dans la mesure où la maladie n'est pas compatible avec l'emploi de n'importe quelle façon, on a des freins, des inquiétudes. On ne peut pas les orienter dans n'importe quel dispositif, ils ont déjà leur maladie à gérer. Je dois convaincre les médecins et mes collègues que ce dispositif peut être possible pour ce genre de personne.

Consultant RH : Quelles sont les principaux besoins exprimés par les personnes handicapées psychiques ?

Sandrine Boursier : La difficulté est de permettre à la personne d'identifier ses contraintes. Il faut identifier quelles seraient les contraintes par rapport à une reprise d'activité. Les craintes sont multiples, elles sont liées à la méconnaissance de l'entreprise et aussi de la méconnaissance du handicap psychique, qui fait peur.

Consultant RH : Y a-t-il un suivi une fois que la personne a intégré le milieu professionnel ? coquette : vous nous aidez pour l'adaptation d'un poste futur ?

Sandrine Boursier : Lorsque la personne intègre Thempo, elle peut toujours être suivie et accompagnée par son conseiller en insertion. En ce qui concerne le conseiller Cap emploi, il bénéficiera du même accompagnement que les autres personnes, à partir du moment où sa capacité à intégrer le monde professionnel a été validé.

Ch. LIBOUREL : Le handicap psychique est - souvent - associé à d'autres troubles et/ou problématiques. Thempo prend-il en compte ces troubles et/ou problématiques associés ?

Sandrine Boursier : La difficulté que l'on a pu rencontrer au démarrage, c'est qu'on avait du public identifié comme étant en fragilité psychologique. Nous avons aussi des bénéficiaires qui ont obtenu cette reconnaissance travailleur handicapé. Il faut amener la personne à prendre conscience que les contraintes qui s'imposent à elle ne sont pas uniquement liées à sa position invalidante.

cap emploi : Rencontrez-vous des difficultés à mobiliser les partenaires du soin ? Comment se traduit leur participation ?

Yamina Bouzidi : Au sein du comité, nous avons un médecin de l'hôpital Philippe Pinel, qui fait partie du comité de suivi et qui est présent quand on propose une candidature pour l'action Thempo. Le médecin fait le relais également avec les médecins de l'hôpital. Cela nous amène à modifier notre façon de penser. Quand on a une demande qui nous vient, jusqu'à présent, quand le patient nous demandait de l'orienter vers l'insertion professionnelle, on freinait des 4 sabots. Maintenant, on a à l'esprit qu'on peut évaluer l'insertion professionnelle vers le milieu ordinaire puisque Thempo existe. Les médecins commencent à avoir à l'esprit que Thempo existe et commencent eux à nous envoyer des patients. Il y a encore des choses à améliorer bien entendu, mais je trouve qu'on progresse bien dans ce domaine-là.

Mélanie : Vous devez avoir des équipes pluridisciplinaires pour traiter tous les pans de ce handicap ?

Sandrine Boursier : Pas des équipes pluridisciplinaires, mais nous sommes un peu plus d'une vingtaine d'assistantes sociales à l'hôpital. On se réunit en groupe de travail, chaque secteur est représenté et on réfléchit à l'insertion professionnelle des personnes qui souffrent d'un handicap psychique.

Ghislaine : Quel partenariat avec le suivi médical, quelle forme ? qui participe ?

Yamina Bouzidi : Pour entrer dans le dispositif, il y a un suivi qui doit être réel et avéré. Le patient doit être stabilisé au niveau de la santé. Il y a un suivi médical qui est effectif. Quand la personne est orientée en entreprise, on n'aborde pas la question de la pathologie. elle est orientée en entreprise comme tout un chacun, avec un suivi, un peu dans l'ombre, mais sans pour autant que le suivi médical soit relevé.

Sandrine Boursier : On va permettre à la personne de travailler sur les contraintes. En aucun cas la pathologie n'est citée. Il faut savoir que nous avons accueilli un certain nombre de bénéficiaires pour lesquels nous avons émis un avis positif sur Thempo. Le nom de la pathologie n'est pas citée. Nous ne le demandons pas aux personnes.

fred C : Concrètement, comment les personnes handicapées psychiques sont elles suivies pour trouver un emploi dans ce dispositif ?

Sandrine Boursier : On leur demande de parler en terme de contraintes. Les personnes n'ont même pas idées généralement de l'emploi qu'elles pourront exercer. Et encore moins de l'entreprise où elles pourraient exercer. Donc on ne sait pas quand l'entreprise peut intervenir. L'entrée en entreprise se fait de façon très progressive. L'accompagnement de Cap emploi au niveau de l'entreprise peut se faire de différentes façons.

Fiso : Quid du maintien en emploi des personnes handicapées psychiques ?

Sandrine Boursier : Il y a des entreprises qui ont déjà été sensibilisées. Thempo s'adresse à des personnes demandeurs d'emploi.

Carine : Est-ce que pendant la formation du dispositif, on est payé ?

Sandrine Boursier : Des personnes qui sont déjà en entreprises bénéficient du dispositif Sameth.

gévaudan : Comment est rémunéré l'opérateur sur ce dispositif ?

Sandrine Boursier : Il peut y avoir des aides de défraiements Par l'Agefiph. C'est l'Agefiph qui prend en charge. C'est le seul financeur sur ce dispositif.

vanina : Notre médecin peut-il être interrogé pendant ces entretiens ?

Yamina Bouzidi : Oui, notamment quand on a des périodes de doute sur le maintien ou non sur le dispositif, puisqu'il arrive que certaines personnes se retrouvent en difficulté à un moment donné pendant l'action. Pour la plupart d'entre elles, elles n'ont pas pu acquérir un emploi pendant plusieurs années et le fait de se retrouver de nouveau dans des recherches qui peuvent être compliquées peut entraîner certaines angoisses. On peut interroger le médecin pour savoir s'il pense que le maintien dans le dispositif est possible ou s'il est préférable de suspendre ou d'interrompre l'action.

Sandrine Boursier : Cette question est très intéressante. On entend bien que les médecins psychiatres ne souhaitent pas forcément échanger directement sur la pathologie d'une personne, mais le fait de pouvoir avoir un interlocuteur privilégié pour faire du lien avec les personnes de l'insertion et la personne en charge du soin du bénéficiaire est quelque chose d'intéressant. Une personne souffrant d'une pathologie quelle qu'elle soit, on va toujours solliciter l'avis du médecin.

fredo : Combien de personnes ont déjà fait ce dispositif et combien ont réussi à trouvé un travail ?

Sandrine Boursier : Aujourd'hui, nous en sommes à la troisième session. On rassemble entre 15 et 17 personnes. Sachant qu'entre le démarrage de l'action et la fin de l'action, il y a des personnes qui vont interrompre l'action, peut-être avec le projet de réintégrer l'autre action à un autre moment, pour une question de temps. On a 4 personnes qui ont accédé à l'emploi sur la première session, avec des personnes qui intègrent des actions de formations qualifiantes de droit commun. il y a la possibilité de se rapprocher de la Mdph et d'aller vers des centres d'orientation professionnelle.

gévaudan : Directeur de service médico-social en milieu rural, je me pose la question de l'accessibilité physique aux dispositifs, notamment en terme de déplacement pour se rendre aux différentes sessions (les personnes peuvent ne pas avoir le permis de conduire, ou pas de véhicule).

Yamina Bouzidi : C'est une question très pertinente, dans la mesure où une personne souffrant de handicap psychique peut avoir son permis de conduire, mais avoir de telles angoisses qu'elle ne pourra jamais prendre son véhicule. Nous avons averti les partenaires sur cette question-là. Il y a des personnes avec bac +5 qui sont incapables de prendre leur véhicule. On évalue si oui ou non on peut orienter telle personne sur le dispositif. Les portes ne sont pas définitivement fermées, il y a peut-être nécessité de l'aider dans la prise de conscience de cette pathologie, de l'aider à remédier à certaines angoisses et l'accompagner peut-être vers un autre dispositif qui ne soit pas forcément Thempo, ou peut-être lui dire que pour l'instant le travail n'est pas la priorité, il y a peut-être d'autres choses à traiter avant. La difficulté, c'est le déplacement, aujourd'hui on ne l'a pas forcément rencontrée à Amiens. Nous souhaitons élargir le dispositif sur tout le département.

Sandrine Boursier : Le dispositif n'est pas du temps plein, ça peut être une heure d'entretien.

grizzli : Comment réagissent les patrons à votre initiative que je trouve vraiment très bien. Merci et merci de répondre à nos questions !

Sandrine Boursier : On ne peut pas dire que les employeurs réagissent tous très bien. Retravailler amène les arguments aux entreprises.

michel2 : Quelle est la part de vraies embauches (CDI) dans les sorties de Thempo ?

Sandrine Boursier : Elles peuvent être agréablement surprises. Nous ne nous sommes pas beaucoup penchés sur la question. Je ne suis pas sûre que le CDI soit le contrat idéal pour les personnes en souffrance psychologique.

cap emploi : Quels sont les axes de progrès à l'issue de ces 3 sessions ?

Sandrine Boursier : On a déjà beaucoup travaillé. Entre le démarrage des premières sessions et aujourd'hui, je pense qu'on a appris à travailler ensemble. Dans un premier temps, c'était deux cultures qui se rencontraient, celle de l'insertion et celle du champ médical. On a encore beaucoup de progrès à faire, mais on a déjà accompli un bon bout de chemin. On a des progrès à faire par rapport à la sensibilisation des entreprises. Là, ça avance à pas de fourmis. Peut-être aussi ouvrir avec l'ensemble des services de soins du département. Associer davantage les associations de personnes dans le travail que l'on mène.

Yamina Bouzidi : Je trouve qu'on a déjà fait beaucoup de progrès. On arrive à parler le même langage en termes de handicap psychique et en termes d'insertion. De ce point de vue-là, on a énormément progressé. Il y a des choses qui se sont mises en place. On met en place des outils tels que la fiche de liaison, pour rester en lien au moment des entrées dans le dispositif. Parfois on est plus forcément en lien. Il peut arriver que quelquefois il y ait des ratés en termes de communication, mais dans ces cas-là, on prend le téléphone, et très rapidement le problème est réglé.

Modérateur Agefiph : Merci à tous. Le chat est terminé. Retrouvez-vous sur le forum !